

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick, Maire.

Présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, BELER Cédric, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPLICH Jean-Luc, DUPRAT Florent, MARTINEZ Julien, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, POINTIS Mélanie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient absents : GAMBONI Jean-Philippe, MONTEGUT Nathalie (ayant donné procuration à MENDEZ Stéphanie).

Secrétaire de séance : DUCHAMP Laurence.

Monsieur BISTOLFI ouvre la séance en félicitant M. BEUVELOT pour sa récente élection au sein de la commission des finances au SIVOM du Haut-Comminges ainsi qu'à M. DUPLICH pour son élection au bureau du PNR.

Approbation du compte-rendu du 27/08/2020

Monsieur le Maire demande si le Conseil a des observations à formuler concernant le compte-rendu du 27 août 2020.

Monsieur BEUVELOT émet une remarque quant aux retranscriptions de ce compte-rendu. Il estime que ses propos n'ont pas été correctement retranscrits. Il fait aussi référence à la loi L5211-40-2 :

« Les conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui ne sont pas membres de son organe délibérant sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération... ».

Monsieur Beuvelot n'approuve donc pas le compte rendu du 27/08/2020.

Le Conseil approuve avec 13 voix pour et 1 contre le compte-rendu du 27/08/2020.

Rétrocession concession cimetière famille BUSCATO (délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille BUSCATO souhaite remettre à disposition de la commune la concession n°22 N du cimetière communal acquise le 17/06/2002 pour un montant de 162.00 € et enregistrée à Saint-Gaudens le 03/07/2002.

Cette concession étant inoccupée et vide de toute sépulture, Monsieur le Maire propose de la reprendre au prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de reprendre la concession n° 22 N du cimetière communal,
- de rembourser à Monsieur et Madame BUSCATO, la somme de 162.00 € (cent soixante-deux euros),
- de mandater Monsieur le Maire pour établir l'arrêté de rétrocession de la concession.

Vente balayeuse (délibération)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la balayeuse n'est plus utilisée par les services municipaux depuis plusieurs années et fait part de la demande d'acquisition formulée par la commune de Labroquère.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la vente de ce matériel,
- fixe le prix de vente à 5 000.00 € TTC,
- charge monsieur le Maire de procéder à toutes les écritures comptables se rapportant à cette cession.

Remboursement réparation vélos école communale (délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Denis OUSSET a réparé les vélos de l'école maternelle communale, hors d'usage depuis plusieurs années. Les frais de ces réparations ont été pris en charge par Monsieur OUSSET.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que la commune rembourse ces frais à Monsieur OUSSET soit :

- 100.24 € TTC

Le Conseil Municipal remercie M. OUSSET pour son travail apprécié par tous les enfants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour la prise en charge de ce remboursement par la commune.

Déchets verts (délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place, sur la commune, une collecte de déchets verts (hors herbe de tonte) pour les administrés :

- Une remorque sera déposée au domicile entre 16 h 30 et 17 h et récupérée le lendemain avant 17h.
- Pour les week-ends, le remorque sera déposée le vendredi entre 16 h 30 et 17 h et récupérée le lundi à partir de 8 h.
- Si plusieurs personnes d'un même quartier sont intéressées, un point central sera choisi.

A NOTER QUE :

La mairie se décharge de toute responsabilité :

- le temps du stationnement du matériel communal à l'intérieur de la propriété privée pour tous sinistres (vols, sinistres corporels, sinistres matériels...)
- en cas de dommages subis sans aucune exception ni réserve ou accidents de quelque nature que ce soit.

Pour ce faire, toute personne intéressée par ce service devra téléphoner à la mairie afin de s'inscrire.

Ce service est mis en place afin d'aider la population et ne pourra perdurer que par le strict respect des consignes.

Après délibération, le Conseil donne son accord, à l'unanimité pour la mise en place de cette collecte.

Encombrants (délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place, sur la commune, une collecte d'encombrants. Chaque dernier mercredi matin du mois, l'employé communal passera collecter certains encombrants : gros électroménagers (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...), literie (sommiers et matelas).

Pour ce faire, toute personne intéressée par ce service devra téléphoner à la mairie afin de s'inscrire.

Ce service est mis en place afin d'aider la population et ne pourra perdurer que par le strict respect des consignes.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la mise en place de cette collecte.

Bons d'achat au personnel de la commune (délibération)

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer des bons d'achat de 300 € pour l'année 2020, aux 6 employés communaux ainsi que 50 € aux 2 accompagnantes éducatives petite enfance pour les services rendus à l'école. Ces bons d'achat seront utilisables dans le magasin SUPER U de Gourdan-Polignan.

Monsieur le Maire précise que 50.00 € supplémentaires seront ajoutés à cette prime étant donné la crise sanitaire et le surplus de travail.

Le Conseil vote pour l'attribution de ces bons d'achat à l'unanimité.

Créance éteinte (délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande du comptable, en date du 05/10/2020, d'émettre un mandat au compte 6542 « Créances éteintes » au motif de l'effacement des dettes suite à procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un montant de 3 049.65 €.

Considérant que la décision s'applique à la date du 17/06/2020 sur l'ensemble des créances arrêtées à cette date, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 contre décide :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 3 049.65 € sur le budget Eau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité, article 6542.

ATSEM école maternelle (délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ATSEM est en congé maladie depuis le 25 août 2020. Il convient de recruter des agents contractuels de droit public afin de pourvoir momentanément au remplacement des agents titulaires indisponibles.

Après discussion le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Éclairage public

M. le Maire expose au Conseil ses observations sur l'état actuel de l'éclairage public qui semble à « l'abandon » depuis de nombreuses années. Il a demandé une étude auprès du SDEHG pour un bilan approfondi. Il s'agit d'agir vite pour conserver la subvention allouée (le nouveau Président du SDEHG n'étant pas connu).

Demande de création d'un arrêt de bus

M. le Maire rappelle à M. MARTINEZ qu'une demande a été faite auprès du CD31 pour un nouvel arrêt de bus installé au lotissement du Cagire.

Questions diverses

- M. BEUVELOT demande à la Commission de sécurité si elle doit bientôt se réunir. En effet la vitesse au sein de la commune est encore excessive malgré les radars pédagogiques récemment posés. M. le Maire prend la parole pour dire au Conseil que la sécurité sera la priorité du début 2021.
- M. BEUVELOT demande également à M. le Maire quand la Commission Ecologie et Environnement doit se réunir. M. le Maire répond que cette commission n'en a pas encore eu le temps mais que la première réunion aura lieu prochainement.
- M. DUPLEICH expose au Conseil qu'un rendez-vous a été pris le 22 octobre prochain avec une personne du Conseil Départemental pour faire le tour de la commune afin de déterminer les zones à sécuriser.
- M. le Maire expose son entrevue avec le Directeur de l'usine de Camon. Ils ont constaté que le panneau de signalisation de tonnage du pont du canal prête à confusion en indiquant la limite de tonnage d'un autre pont : celui de Clarac. La société EDF va s'occuper de remettre les panneaux adéquats en place.
- Mme MENDEZ expose au Conseil le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Ecole. Le problème de la mauvaise qualité des repas de cantine est récurrent. Monsieur le Maire répond que la remarque a été entendue. Une étude sera menée avant le prochain appel d'offres.
- M. BELER fait un point devenu habituel lors de ces derniers conseils sur l'évolution du site internet de la commune. Ouverture prévue le 01/11/2020.
Propose au Conseil de réfléchir à un service de portage de livres de la bibliothèque à domicile pour les personnes âgées ou non valides.
Propose de faire davantage de publicité pour les cours de soutien scolaire dispensés à la bibliothèque. Il y a d'ailleurs une nouvelle bénévoles pour les cours de français.
Propose enfin de mettre en place une boîte à livres comme cela se fait déjà dans plusieurs communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre tous les membres présents.
La séance est levée à 20 h 22.